



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autobus

Question écrite n° 96898

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la mise en œuvre de l'article 37 de la loi de transition énergétique relative aux obligations d'achat par l'État et les collectivités publiques d'une part de véhicules à faible émission dans le renouvellement de leur flotte. Le projet de décret concernant les bus et autocars à faibles émissions exclut les bus au bioéthanol ED95 du groupe 1 c'est-à-dire le groupe des bus qui seront autorisés pour une utilisation au cœur des grandes agglomérations françaises. Les bus à l'ED95 sont ainsi cantonnés aux zones périurbaines. Or les émissions polluante des bus au ED95, un carburant qui contient 95 % de bioéthanol sont équivalentes ou inférieures à celles du gaz naturel, même avec un peu de biogaz dans ce dernier, selon les données de DGEC. Par ailleurs, l'ED95 est utilisé depuis longtemps en Suède dans les bus urbains notamment. Cette technologie arrive en France où le carburant ED95 vient d'être autorisé par un arrêté du 4 février 2016. Ce carburant ne fonctionne que dans des moteurs dédiés qui n'acceptent pas le gazole. L'ED95 se distingue également par sa facilité de mise en œuvre et sa disponibilité locale. C'est une technologie qui apporte à la France une solution performante pour la transition énergétique, la qualité de l'air, s'appuyant sur une bioénergie locale, et qui fournit pour les collectivités plus de choix dans les appels d'offre. Ainsi il souhaite connaître son avis sur la réintégration du bioéthanol ED95 dans le groupe 1.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96898

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5693

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)